RFR Réunification familiale des réfugiés

Pour une réunification familiale rapide des réfugiés

Une fois sa demande d'asile acceptée au Canada, une personne réfugiée (appelée « Personne protégée) peut demander la résidence permanente pour elle-même et pour sa famille immédiate (conjoint-e et enfants). Les membres de la famille qui se trouvent à l'étranger doivent attendre que leur demande de résidence permanente soit traitée avant de se rendre au Canada. Cela prend de nombreuses années.

Des permis de séjour temporaire (PST) devraient être délivrés aux membres de la famille des personnes réfugiées, afin qu'ils puissent vivrent au Canada en attendant le traitement de leur demande de résidence permanente.

Combien de temps les familles attendent-elles d'être réunies?

Selon le gouvernement, les membres de la famille à l'étranger attendent **plus de quatre ans (51 mois)** à compter de la date de la demande de résidence permanente de la personne protégée au Canada (leur parent ou leur conjoint-e). Voir les délais de traitement (données de janvier 2026).

Combien de personnes sont concernées?

Plus de 130 000 personnes au Canada attendent la résidence permanente en tant que personnes protégées. Près de 70 000 membres de leur famille se trouvant à l'étranger sont actuellement en attente de se réunir avec leur famille au Canada.

Pourquoi les délais de traitement sont-ils si longs?

Le nombre de personnes protégées et de membres de leur famille qui reçoivent la résidence permanente chaque année est déterminé par l'objectif fixé par le gouvernement dans le cadre des niveaux d'immigration (20 000 personnes protégées et membres de leur famille en 2026).

Ces dernières années, le nombre de personnes acceptées en tant que réfugiées a augmenté, mais l'objectif a été revu à la baisse. Chaque année, donc, le nombre de personnes qui demandent la résidence permanente est supérieur à celui des personnes qui l'obtiennent, et l'arriéré ne cesse de croître.

Quel sera l'impact de l'initiative spéciale pour les personnes protégées?

En novembre 2025, le gouvernement a annoncé une excellente initiative visant à accorder la résidence permanente à 115 000 personnes protégées d'ici la fin de 2027. Cela donne un peu d'espoir aux personnes qui attendent depuis des années la réunification familiale.

Cependant, cette initiative est destinée aux personnes qui se trouvent déjà au Canada, de sorte que ses implications pour les membres de la famille à l'étranger ne sont pas claires. Et la mesure ne suffira pas à répondre à toutes les personnes protégées actuellement en attente.

Les objectifs restent donc largement insuffisants par rapport au nombre de personnes qui présentent une demande. En 2025 (de janvier à septembre), 37 000 personnes ont vu leur demande acceptée par la CISR, mais l'objectif pour 2026 n'est que de 20 000.

Quelles sont les conséquences d'une séparation familiale prolongée?

Les enfants, en particulier, souffrent beaucoup de la longue attente. Ils peuvent :

- vivre dans une situation de conflit ou d'insécurité
- être déplacés de chez eux et vivre avec un statut précaire ou sans statut
- avoir un accès limité aux soins de santé
- ne pas pouvoir aller à l'école régulièrement
- être traumatisés par la séparation forcée d'avec leurs parents.

Les parents au Canada qui attendent d'être réunis avec leurs enfants souffrent également. Souvent, ils

- peinent à poursuivre leur vie au Canada, car ils ont l'esprit tourné vers leur famille à l'étranger
- doivent envoyer de l'argent à l'étranger pour subvenir aux besoins de leur famille
- vivent avec un sentiment de culpabilité parce qu'ils ne peuvent pas protéger leurs enfants
- éprouvent des problèmes de santé mentale et physique en raison du stress.

Tooba, qui a dessiné cette image, a 9 ans et vit en Afghanistan avec sa mère et ses trois frères et sœurs. Son père est au Canada.

La famille est séparée depuis déjà deux ans et demi.

Quels sont les coûts pour le Canada d'une séparation familiale prolongée?

La séparation prolongée des familles entraîne de graves conséquences sur les plans sanitaire, social et économique, notamment :

- Des répercussions sur la santé mentale, avec des coûts pour les services de santé provinciaux
- Des coûts sociaux et financiers liés à l'éclatement des familles
- Une réduction de la contribution économique des personnes protégées qui ne peuvent pas contribuer pleinement
- La perte d'argent envoyé à l'étranger pour soutenir les membres de la famille, au lieu d'être dépensé au Canada.

Quelle est la solution?

Une solution temporaire consisterait à délivrer des permis de séjour temporaires aux membres de la famille à l'étranger, comme recommandé par l'Association du Barreau canadien et le Conseil canadien pour les réfugiés (voir la lettre d'avril 2024). À plus long terme, une solution plus permanente est nécessaire.